



**Avis public
Entrée en vigueur**

Règlement 2019-327 concernant une dépense et un emprunt de 198 580 \$ concernant des travaux pour la rénovation et la construction de bâtiments municipaux.

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mars 2019, le règlement d'emprunt numéro 2019-327 décrétant un emprunt de 198 580 \$ et une dépense de 198 580 \$ pour procéder à des travaux pour la rénovation et la construction de bâtiments municipaux.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2019-327 est entré en vigueur conformément à la loi, soit le 9 mai 2019.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 15 mai 2019.

Antoine Audet
Directeur général et greffier
(Parution et publication sur le site Internet de la Ville, 7 juin 2019)